Musée de la Résistance et de la Déportation - Enrichissement du fonds documentaire - Encaissement d'une subvention du Centre National du Livre

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Au titre de l'exercice 2005, le Centre National du Livre attribue à la bibliothèque du Musée de la Résistance et de la Déportation pour l'enrichissement de son fonds documentaire : ouvrages et revues sur la thématique de la déportation, une subvention d'un montant de 1 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, au vu de la notification attributive, d'inscrire cette subvention au budget de l'exercice courant par décision modificative en dépenses au chapitre 011.322.6065.54010 et de la réaffecter en recettes au chapitre 74.322.74718.54010.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 7 juin 2005.